



Sommaire :

- *Le mot du Maire
- *Informations
- *Manifestations
- *Compte rendu de manifestations
- *Présentation du SICTOM
- *Présentation du Syndicat des Eaux et de la Nantaise des Eaux
- *Informations diverses
- *Etat civil

JUIN 2008 n°145

Horaire d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h
	13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h

HEURES D'OUVERTURE DE LA DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9 h - 11 h 45	
Jeudi	14 h 17 h 45	
Vendredi	9 h 11 h 45	
Samedi	9 h - 11 h 45	14 h - 17 h 45



Syndicat des eaux de Beaurepaire/St Barthélemy



- lundi et mardi de 10 h à 12 h
- jeudi de 14 h à 17 h
04 74 48 34 04

Nantaise des Eaux Services
Service clientèle
0 820 850 407

Mensuel d'information communale de St Barthélemy,
les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr avant le 20 de chaque mois
Rédaction — Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

Le mot du Maire

Le 25 mars dernier l'Assemblée Nationale a adopté en deuxième lecture un texte qui notamment met en place, pour les propriétaires de chien de 2ème catégorie (staffordshire bull terrier, rottweiler, american staffordshire terrier, tosa-inu) une formation à l'éducation canine sanctionnée par « une attestation d'aptitude » et prévoit une évaluation comportementale des chiens mordeurs, par un vétérinaire agréé. Est rendu obligatoire la déclaration en Mairie de toute morsure et fixe à 10 ans de prison la peine encourue par les propriétaires de chiens responsable d'agression mortelle. Récemment au centre commercial de St Bart des clients ont été menacés par un chien de ce type.

Voici quelques exemples de sanctions pour les propriétaires :

- * ne pas avoir déclaré l'animal en Mairie 750 euros
- * pas de vaccination contre la rage 450 euros
- * ne pas présenter aux forces de gendarmerie le récépissé de déclaration en Mairie 450 euros

J'invite tous les habitants concernés à munir leur chien d'une muselière dès lors qu'il quitte le domicile de leur maître.

RAPPEL

Chaque année lors du traditionnel tir du feu d'artifice du 14 juillet, de nombreux chiens fuguent affolés par le bruit des fusées. Afin d'éviter ce désagrément il est conseillé d'enfermer ou d'attacher vos animaux pour la soirée.

MERCI



QUE SIGNIFIE LE LOGO DE ST BARTHELEMY ?

Forme générale du logo en V : V comme Vallée, Valloire, Vie...
Le V évoque le vol de l'oiseau, son essor, sa légèreté, sa hauteur
Il évoque le Jaillissement des eaux et donne l'idée de rebond

Trois lignes ondulantes symbolisent les eaux de l'Oron, de la Raille et du Suzon qui se rassemblent dans la Vallée
Elles évoquent le mouvement des cultures mais aussi le relief des coteaux et les sommets des Alpes lointaines

Une roue dentée rappelle le temps des industries (Fléchet, tannerie...) et celui des moulins et des scieries
Le poète verra peut-être en elle un soleil qui se lève sur la vallée ce qui apporte l'idée d'espoir et de renouveau

Un poisson très stylisé, bondissant parce que Saint Barthélemy est réputé pour ses lieux de pêche privilégiés
Mais la truite peut se faire Dauphin et rappeler alors notre appartenance à l'ancienne province du Dauphiné

Michel SYLVANT



NOS COMMERCANTS À L'HONNEUR

En effet l'auto école DI MORA s'est classée dans les 5 premiers du département avec plus de **80 % de réussite** pour l'obtention de l'examen au permis de conduire
(voir AUTOPLUS n°1029 du 27 mai au 6 juin 2008)

Félicitations pour ces bons résultats

QUE FAIRE CET ETE MANIFESTATIONS



A Beaurepaire

LE 13 JUILLET 2008

FEU D'ARTIFICE SUR LE THEME ANNEE 68

tiré du Centre de l'Île du Battoir

21 H 00 départ du défilé depuis la gare

22 H 30 tir du feu d'artifice

23 H / 2 H bal populaire animé par
Michel COLLET

Organisé par la commune de Beaurepaire



PISCINE
INTERCOMMUNALE
de BEAUREPAIRE

TARIFS 2008 à partir du 1er juillet

ENFANT moins de 8 ans accompagné	GRATUIT
TICKET D'ENTREE JOURNALIER	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	1,50 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	1,50 €
ADULTE	2,80 €
CARTE 25 ENTREES NON NOMINATIVES	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	25 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	25 €
ADULTE	50 €
FORFAIT SAISON	
JEUNE de 8 à 17 ans inclus	30 €
ETUDIANT sur présentation d'un justificatif	30 €
ADULTE	60 €
DIVERS	
CENTRES AERES du CIB et de l'OVIV CAMPEURS : une fois l'entrée acquittée, entrées et sorties à volonté au cours de la journée	GRATUIT

DIMANCHE 3 AOÛT 2008

POMMIER DE BEAUREPAIRE

dans la Plaine d'Arcieu
entre le Pont Rouge et le Bas Pommier,
en face de la noyeraie sur la D51C dès 9 heures

CONCOURS DE LABOUR



Organisé par le Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs
du Canton de Beaurepaire

La remise des prix aura lieu vers 13 heures
un repas préparé par un traiteur sera proposé comme à l'accoutumée

Des démonstrations d'outils agricoles organisées par des professionnels termineront la journée

Entrée et inscription gratuites

Renseignements contacter
EYDANT Lionel
06 67 06 07 24

CINEMA EN PLEIN AIR EN TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE



Renseignements

Centre de l'Île du Battoir 04 74 79 07 20

Moissieux sur Dolon : le 4 juillet : le film « Enfin veuve » sera diffusé dans la cour de l'école
Organisé par le Centre de l'Île du Battoir en partenariat avec l'association Culture et loisirs

Primarette : le 18 juillet : le film « Ratatouille » sera diffusé dans la cour de l'école
Organisé par le Centre de l'Île du Battoir en partenariat avec le Comité des Fêtes

Beaurepaire : le 1er août : le film « Bienvenue chez les Ch'tis » sera diffusé dans la cour de l'école Gambetta
Organisé par le Centre de l'Île du Battoir

Bellegarde Poussieu : le 8 août : le film « le Dragon des Mers » sera diffusé sur le parking de la boulangerie
Organisé par le Centre de l'Île du Battoir en partenariat avec le Sou des Ecoles



ST HUBERT
ST BARTHELEMY

SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 JUILLET 2008

Au stade

BALL TRAP

Samedi 19 : À partir de 15 heures

Tir nocturne

Paëlla sous chapiteau

Dimanche 20 : 10 heures Coupes des Présidents

Tir toute la journée

Repas à midi

NOMBREUX PRIX ET COUPES PLANCHES SPECIALES

3...2...1...KARTEZ !!

Entrez dans la course sur la piste kart du Laquais

entre amis - anniversaire - enterrement de vie de garçon - jeune fille
sortie d'entreprise - en famille ou juste pour le plaisir



12 € les 10mn
45 € le mini challenge
75 € le challenge

à partir de 12 ans

Circuit
du Laquais

38260 CHAMPIER - RN 85 - 50km de Lyon - 50km de Grenoble
tél. 04 74 54 46 98 - www.circuitdulaquais.com

OFFRE D'EMPLOI

La Société SOL'EXPERT filiale de FAU-
RE PROPRETE SERVICES

est à la recherche d'étudiants
(personnel masculin de préférence)

pour effectuer pose et rénovation de parquets

35 heures hebdomadaire
du lundi au vendredi

pour la période de JUILLET et AOUT 2008

LES PERSONNES INTÉRESSÉES PEUVENT
CONTACTER

☎ 04 75 31 94 05

OU SE PRESENTER

Quartier Fremuzet
26210 MANTHES



ST BARTHELEMY

Salle TONY CHABERT (RDC de la Mairie)



LE SCRABBLE

vous aimez

ON VOUS EXPLIQUE TOUT!

Venez partager un moment de détente, de convivialité,
d'esprit sportif, de bonne humeur et de plaisir du jeu.

VENEZ DECOUVRIR une autre manière de jouer :
la formule **DUPLICATE** pratiquée en club

RENDEZ-VOUS

LE 11 SEPTEMBRE 2008

POUR UNE SEANCE DECOUVERTE à 14 H30

Recensement militaire 3ème trimestre 2008



Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française nés au cours du 3ème trimestre 1992 doivent obligatoirement se faire recenser en Mairie

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * du livret de famille,
- * d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans

COMPTE RENDU DE MANIFESTATIONS

ACCA « La St Hubert »



Malgré un temps incertain de nombreux joueurs se sont affrontés durant toute cette journée, le matin 20 tête à tête c'est Jérôme qui gagne Gégé 13 à 11.
Une petite pause à midi avec un repas rapide sous chapiteau et dès 15 heures c'est 49 doublettes avec de magnifiques parties « il y avait du beau monde ».

La finale a été remportée par Messieurs Max CHENAVIER et Anthony WINTERS-TEIN de Revel-Tourdan.
Ils avaient déjà gagné en 2006.

A noter la belle performance de notre vétéran Mimi BOUVIER qui s'est incliné de justesse en 1/2 finale

Bravo à tous

Jeannot LAQUET, Président

SOCIÉTÉ DE PÊCHE

Tout excités par cette matinée découverte de la pêche ou perfectionnement, samedi 24 mai dès 9 heures, 73 élèves de l'école communale étaient accueillis à la Tannerie par les membres de la société de pêche.

En face d'eux l'équipe de bénévoles avaient préparé cannes à pêche et lignes à prêter aux enfants. Par petits groupes les écoliers ont découvert grâce à un aquarium géant les espèces peuplant notre rivière, les techniques de pêche, l'art de monter une ligne.

Bref, ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire. Pendant ce temps 58 "fines gaules" tentaient de sortir de l'eau la plus grosse truite.

Le gagnant BOYET André en sortait une de 4.500 KG.

Au cours de la journée, plus de 80 jeunes se sont familiarisés avec l'art de la pêche.

Et le concours d'enfants de 7 à 13 ans a été remporté par la plus jeunes Fanny CANON 8 ans ; c'est la rapidité qui l'a départagé avec Nicolas MEUNIER CARUS et Alexane VERRIER notre championne de l'an dernier.



*Bravo Fanny avec tous ces champions,
tu as bien mérité ta magnifique victoire*

Je tiens à remercier :

Monsieur Christian NUCCI, Conseiller Général de l'Isère

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal

La fédération de pêche de l'Isère,

Yves BART garagiste, Menuiserie Hans DEGUITRE « petits copeaux », société de Chasse de St Barthélémy, Bruno GIRIER BRICO PRO, MAT ELEC, Société MURGAT, GROUPAMA, CRÉDIT AGRICOLE CENTRE EST, INTERMARCHÉ, BRICOMARCHE, JEAN-MICHEL PEROUZE, SCMI à Chasse sur Rhône, SMB, MICHAL, le nouveau marchand de pêche à la gare, Madame Patricia LE PAGE etc.....

Les membres de notre société, nos épouses et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette magnifique journée

A l'année prochaine

Jeannot LAQUET, Président

INFORMATION RENTREE 2008/2009



CANTINE ST BARTHELEMY

Pour la rentrée de septembre 2008 I
Inscription des enfants concernés avant le 31 août 2008
auprès de Danièle FRANDON
au 04 74 84 76 56
ou laisser un message sur le répondeur

INFORMATIONS DIVERSES

LE SICTOM

Le SICTOM est un Syndicat Mixte (SICTOM de la BIEVRE), il a son siège à la CÔTE ST ANDRE (38260) Maison du District. Ses Services Administratifs sont basés à ROYBON (38940), Maison du Canton, 53 route de Montfalcon.

Sa MISSION : le Traitement des ordures Ménagères, ainsi que la collecte et le traitement des déchets à recycler. La collecte des ordures ménagères est assurée par chaque Communauté de Communes.

Il est géré par un Comité Syndical de 37 délégués titulaires et autant de suppléants désignés par les Communautés de Communes adhérentes.

Je fais parti de la délégation représentant la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

Le Bureau est Présidé par André Gay, Maire de Sillans avec en outre 3 Vice-Présidents et 7 Membres.

Le périmètre du SICTOM DE LA BIEVRE couvre une population globale de 88 004 habitants (chiffres 2005).

Le Centre d'enfouissement Technique de Classe 2 de PENOL est situé sur un ensemble de 12 hectares 50, propriété du SICTOM.

Un Arrêté Préfectoral autorisant à poursuivre l'enfouissement a été rendu le 27/01/2006.

Il reçoit les collectes d'ordures ménagères au porte à porte de l'ensemble des Communautés de Communes membres, ainsi que les déchets ultimes (refus de tri) du Centre de Tri de Penol et des Déchetteries. Son Tonnage traité en 2007 était de: 36 633 tonnes.

Le CENTRE de TRI de PENOL : opérationnel depuis Mai 2000, il récupère les déchets collectés avec le Tri sélectif dans les 3 containers(verre, journaux,emballages) installés dans les Communes.

Exception faite du verre, le déchets sont déversés sur un tapis de tri. l'essentiel est dirigé vers les usines de recyclage.

Tonnage traité en 2007 : 3 542 tonnes. Le surplus est dirigé vers le Centre d'enfouissement Technique.

Depuis 2004, la valorisation des végétaux se fait à Penol où les déchets végétaux sont sockés, broyés puis destinés à l'Agriculture.

Tonnage 2007 : 3 174 tonnes.

21 personnes sont salariés du SICTOM , dont 6 trieurs ambassadeurs qui participent aux animations scolaires, aux animations sur les Marchés de la Région.

Régulièrement des journées Portes ouvertes sont organisées, l'information est faite à la population par voie de presse et par tracts.

Montant 2007 des dépenses de la Section d'Exploitation : 2 977 887.92 Euros.

Montant 2007 des recettes de la Section d'Exploitation : 3 056 250.78 Euros.

Le financement est assuré majoritairement par les Collectivités adhérentes : 2 670 103.75. Euros en 2007.

Les volumes de déchets et les coûts de collecte et de traitement sont en constante augmentation.

Chaque année les ménages subissent d'importantes hausses de leurs Taxes. Il est primordial que chacun d'entre nous accentue le tri sélectif afin de diminuer la part de déchets non recyclable pour inverser cette tendance.

De leur côté, les Collectivités Territoriales se doivent de mettre en place tous les moyens nécessaires.

Bernard Guillot, Conseiller délégué



Syndicat des Eaux et Nantaise des Eaux : qui fait quoi ?

Le **Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire (SIEB)** et la **Nantaise des Eaux Services (NDES)** sont liés par deux contrats d'affermage, un pour le service public de l'eau potable et un autre pour le service public de l'assainissement.

Ces contrats ont débuté le 1^{er} janvier 2005 et se terminent le 31 décembre 2012.

Chaque contrat détermine les obligations de chacun en eau et en assainissement. Ces obligations peuvent se résumer de la façon suivante :

- **La NDES** doit assurer la production, la distribution et l'alimentation en eau potable à tous les usagers du SIEB qui sont au nombre de 2 672 abonnés à ce jour. Elle est donc chargée d'entretenir et de surveiller les sources de Primarette, le forage des Imberts sur St Barthélemy et les 4 réservoirs situés sur le réseau. Elle doit réparer les fuites et maintenir le réseau en bon état de fonctionnement.

Elle effectue régulièrement des analyses d'eau potable disponibles en mairie et au syndicat.

Elle peut réaliser des travaux de nouveaux branchements.

Elle doit également remplacer les vieux compteurs car au 31 décembre 2012, le parc compteur devra être au maximum âgé de 15 ans.

Concernant l'assainissement, le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration sont à sa charge ainsi que l'entretien des 6 postes de refoulement situés le long du réseau.

Il existe deux types de réseau : le collecteur unitaire dans lequel les eaux pluviales et les eaux usées sont réunies et le collecteur séparatif n'acceptant que les eaux usées. Sur le réseau unitaire, la NDES assure le curage des avaloirs.

Elle peut réaliser de nouveaux branchements. Le service compte à ce jour 2 517 abonnés.

Pour les deux contrats, la NDES est chargée du recouvrement de la facturation, elle perçoit donc la part syndicale qu'elle reverse au SIEB et la part de l'Agence de l'Eau.

Leur numéro téléphone est le **0820 850 407**.

- **Le SIEB** assure une gestion administrative du syndicat. C'est lui qui est en relation avec les institutions : Préfecture, DDAF, DDASS, Ministère, Trésorerie...

Tous les travaux d'extension ou de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement sont à sa charge (extension du réseau séparatif d'eaux usées route de Jarcieu à Beaurepaire : 2,7 Km en 2008).

Il doit veiller au respect des clauses des contrats d'affermage.

Il établit chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (disponible au syndicat sur demande).

L'eau et l'assainissement sont un service public industriel et commercial ce qui implique que seule les recettes liées à l'eau et à l'assainissement alimentent le budget.

Les recettes sont donc composées principalement par la facturation de la NDES et pas les taxes de raccordement en assainissement puis par les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'investissement.

Depuis 2005, le SIEB a procédé à deux baisses sur sa part syndicale ce qui représente environ - 20 % pour une consommation de 80 m³/an. Chaque année, il a réalisé des programmes d'investissement et n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis 2000 (construction de la station d'épuration).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est instauré.

Il s'agit de contrôler l'état et le bon fonctionnement de tous les assainissements autonomes ainsi que d'instruire les demandes de permis de construire. Pour le moment, ce service est effectué par des contrats de prestations avec des tiers.

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement sur le territoire syndical (Beaurepaire et Saint Barthélemy) est de 95 %.

Maurice JAILLOT, Président du Syndicat

ETAT CIVIL



Le 13 juin 2008

est née

Calypso Noëlia Tess FLAMANT- HIRT

De Yann FLAMANT et Marie-Chantal HIRT

Domiciliés 196 Allée du Clos Fléchet

le 16 juin 2008

est née

Delinda Patricia AMAR

De Régis Roger Henri AMAR et de Carole Emilienne

PIVIDORI

Domiciliés lot la Matinière route de Grenoble

Félicitations aux jeunes parents

Le 8 juin 2008

Madame LAFLORENCIE veuve

FAVIER Andrée Suzanne est décédée dans sa 85^{ème} année



Le 20 juin 2008

Monsieur FUCHS Louis Julien est décédé dans sa 86^{ème} année

Toute notre sympathie aux familles



le 14 juin 2008

Se sont unis

M. HACINI Soufiane

et

Mlle MONIN-PICARD Isabelle Audrey,
domiciliés 202 route de Beaurepaire

Meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux